

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	= 19
30/06/2026	30/06/2026	Présents à l'ouverture de la séance	= 17
		Votants la présente délibération	= 18

L'an deux mil vingt-six, le Lundi six juillet à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Noël TELLIER, Maire de Louplande.

Etaient présents : Noël TELLIER, Gaël PELTIOT, Claudette GARNIER, Lionel HUBERT, Catherine BAZOGE, Betty GAZEAU, Aline JOURDAIN, Joachim RATTIER, Suzy DIEUL, Séverine NICAISE, Willy AUBERT, Anne-Sophie COUDERC, Romain MENAGÉ, Thomas GOUFFIER, Jean-Philippe BRAULT, Ludivine ENGOULVENT, Ludivine CHEVALIER,

Absents excusés : Alain LORIOT (pouvoir donné à Lionel HUBERT), Guillaume FRETAULT

Secrétaire de séance : Madame Anne-Sophie COUDERC

Formant la majorité des membres en exercice

Délibération N° 06.07.2026-4

▪ 4°) Cdc Val de Sarthe - Modification de statuts – Composition du Bureau :

Suite à une remarque des services de la Préfecture quant à la modification des statuts de la Cdc Val de Sarthe,

- Vu le retrait de la délibération N° DES75_01_04_26 prise par le conseil communautaire le 16 avril 2026, et par conséquent de la délibération du Conseil Municipal de Louplande N° 01.06.2026-3 prise le 1^{er} juin 2026,

Le Conseil Municipal de Louplande, après vote à mains levées, à l'unanimité, décide :

- d'accepter la modification de statuts proposée par le conseil de communauté, concernant l'article 7, à savoir :

article 7 : le Bureau est composé du Président, des Vice-présidents et d'un ou plusieurs autres membres

- d'accepter les termes de la rédaction de la délibération du conseil de communauté,
- de joindre, pour référence, à cette délibération une copie de la délibération de la Communauté de communes du Val de Sarthe.

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de la réception en Préfecture

le

et de l'affichage en lieu public le 15 juillet 2026

Le secrétaire de séance : Anne-Sophie COUDERC

pour copie conforme
Louplande, le 15 juillet 2026
Suivent les signatures au registre
Le Maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201698-20260706-06072026-4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/07/2026

Affichage : 24/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

